



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-30304>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-30304**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Correspondant : Peigné Sandra

Adresse : Centre Administratif les Ursulines, 44156 ANCENIS-SAINT-GEREON

Coordonnées :

Téléphone : 0240963189

Courriel : gaf-environnement@pays-ancenis.com

Adresse internet : <http://pays-ancenis.e-marchespublics.com>

Adresse internet du profil d'acheteur : https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_1002819.html

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Etudes géotechniques pour la reconstruction de la station d'épuration de la Bigoterie à ANCENIS-SAINT-GEREON

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché a pour objet la réalisation d'une mission d'études géotechniques, pour la construction d'une station d'épuration sur la commune d'ANCENIS-SAINT-GEREON, site de La Bigoterie, pour les besoins de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis. Ces études porteront sur les natures et domaines retenus par le maître d'ouvrage. La prestation est décomposée de la manière suivante : - Une tranche ferme, les missions de type : G2-AVP, G2-PRO, G5. - Trois tranches optionnelles : TO-1 : Mission de type G2-ACT, TO-2 : Mission de type G4, TO-3 : Essais de pompage pour rabattement de nappe. La description de la mission et les spécificités de chaque étape sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières nommé CCTP et ses annexes.
Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

48 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 19/04/2024

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le cautionnement et les garanties exigées sont décrits dans le CCAP.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Budget annexe assainissement collectif de la COMPA, ressources propres, et financement éventuel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Dans le cas où le candidat ferait une offre sous la forme d'un groupement, il n'est pas imposé de forme au groupement retenu après attribution du marché. Les pièces administratives et techniques, décrites à l'article relatif aux "Documents à produire", concernant chaque membre du groupement devront être fournies. Conformément à l'article R 2142-21 du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidat individuel et de mandataire d'un ou plusieurs groupements pour le marché concerné. - en qualité de membres de plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : 1) Une lettre de candidature DC1 ou équivalent (notamment DUME tel que prévu au R 2143-4 CCP) comprenant la déclaration sur l'honneur conforme à l'article R 2143-3 du code de la commande publique : " Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur : ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ". Le cas échéant, les pouvoirs portant signatures in fine du délégué et du délégant devront être joints. 2) Au titre des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, la déclaration du candidat DC2 formulaire révisé au 21/11/2023 (ou équivalent) avec présentation de: - Une liste des principales références des 3 dernières années, avec indications dates, montants et destinataires publics ou privés des prestations, - Une liste des moyens humains généraux de la société, - Une liste des moyens matériels généraux de la société, - En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque co-traitant ou sous-traitant doit transmettre les documents précités. - La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire : i,§ pour le candidat établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus pour les candidats établies en France ; ii,§ lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- - Valeur technique (pondération : 55 %) appréciée au vu de la qualité de la note méthodologique et au vu des sous-critères exposés dans le RC

- - Prix des prestations (pondération : 45 %) apprécié au vu de la somme des prix globaux et forfaitaires de la tranche ferme et des prix globaux et forfaitaires des 3 tranches optionnelles indiqués à l'acte d'engagement en euros TTC.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 29/03/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
2024GEOTBIGO

Renseignements complémentaires : La mission aura lieu sur la commune d'ANCENIS-SAINT-GEREON, sur le site de la station d'épuration de la Bigoterie. La consultation est passée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 1°), R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire, découpé en tranche : - une tranche ferme comportant 3 missions distinctes, - et 3 tranches optionnelles. Les prix sont révisibles. Les modalités sont précisées au CCAP. Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification et s'achèvera au plus tard après réception et acceptation des prestations de la mission G4 en cas de cas d'affermissement de cette tranche optionnelle ou à la fin de la mission G5. A titre informatif, la durée prévisionnelle est estimée à 4 ans. Date prévisionnelle de début des prestations : 19/04/2024 (date non contractuelle). Délai d'exécution : La notification du marché vaudra ordre de service de démarrage de la mission G2-AVP de la tranche ferme. La date de démarrage des missions G2-PRO, G5, et éventuellement des tranches optionnelles seront notifiées par ordre de service. Pour chaque prestation, le délai d'exécution de la prestation est fixé suivant le calendrier d'exécution des prestations que le candidat aura remis dans son offre. Il ne pourra pas excéder 8 semaines pour la mission G2-AVP, 4 semaines pour la mission G2-PRO et 3 semaines pour la mission G5. Pour les tranches optionnelles, l'affermissement de chacune de ces tranches optionnelles interviendra au cours des phases suivantes : - Pour les tranches optionnelles TO-1 et TO-3 : affermissement suivant les résultats des études G2-PRO et G5, - Pour la tranche optionnelle TO-2 : affermissement au lancement de la phase d'exécution des travaux. Ces affermissements se feront par la notification d'un ordre de service. Les factures seront payées dans le délai global de paiement fixé à 30 jours maximum dans les conditions fixées par les articles L 2192-10 et suivants du Code de la commande publique. Les modalités de recours sont indiquées dans le règlement de consultation, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'île Gloriette BP 24111 44041 NANTES CEDEX. Signature électronique imposée pour le candidat proposé à l'attribution. Cette procédure est une procédure entièrement dématérialisée. Ainsi, les soumissionnaires devront télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique et déposer gratuitement une offre par voie électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée dans le RC, et selon les modalités exposées à l'article 5.3 du RC. Critères de sélection des candidatures : o Conformité administrative au regard des pièces exigées à l'appui de la candidature (DC1, DC2, déclaration sur l'honneur ou équivalents), o Qualité des références, des moyens humains et matériels généraux de la société. Référence à la nomenclature européenne (code CPV) : - 71332000-4 : Services d'ingénierie géotechnique - 45111250-5 : Travaux d'étude géotechnique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2024